

Méthode raisonnée de grammaire théorique et pratique [suite]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039549>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Méthode raisonnée de grammaire théorique et pratique

(Suite.)

La grammaire au cours moyen.

Il me reste à parler de la dictée et de l'analyse grammaticale proprement dite.

La dictée d'abord ! Que n'a-t-on pas abusé aussi de cet exercice ! Cela ne veut pas dire qu'il doit être laissé complètement de côté dans l'esprit d'une pédagogie rationnelle. Mais il faut s'entendre sur son usage et ses procédés.

Disons, pour fixer une base, qu'il y a deux sortes de dictées : la dictée d'application et celle à portée générale.

La première s'occupe spécialement de l'application des règles de grammaire ou d'orthographe, déjà étudiées, et de telles règles en particulier. La seconde a trait à toutes les difficultés orthographiques qui peuvent se rencontrer dans un passage choisi d'avance.

Dans la pratique, la dictée dite d'application donne des résultats plus appréciables, parce qu'elle poursuit un but plus restreint, par conséquent plus facile à atteindre. Quelques maîtres ont précisément le tort de vouloir faire apprendre un peu de tout à la fois dans les exercices de dictée : chez eux, les différentes règles de grammaire, les principales particularités de l'orthographe d'usage, sont simultanément l'objet d'applications rapides et de corrections superficielles. Au contraire, ce genre de dictées doit marcher de pair avec l'enseignement de la grammaire et en être la mise en pratique. Supposons que nous ayons étudié en classe les règles d'accord du verbe avec son sujet : tout naturellement, après d'autres exercices tendant au même but, nous aurons recours à des dictées ayant spécialement en vue ce point-là. Et dans la préparation comme dans la correction, nous aurons soin d'envisager avant tout la règle précitée. La plupart du temps, le manuel de lecture fournira, à la condition que nous fassions un peu de recherches et que nous ayons du savoir faire, des sources toutes préparées pour cela ; parfois, nous devons remanier, transformer un texte, de manière à le rendre apte au but assigné. Une fois de plus, l'habitude et le travail arrivent à bout de tout.

Mais arrivons à la dictée ordinaire, — celle exclusivement pratiquée par certains maîtres, — qui a plutôt pour but l'application générale des règles de grammaire et d'orthographe. Hâtons-nous de dire que cet exercice est essentiellement récapitulatif, et que, comme tel, il peut être pratiqué de temps en

temps comme moyen de contrôle. Il existe cette grande différence entre les deux sortes de dictées, que la première provoque la réflexion en faisant discerner à l'enfant les cas d'application de règles récemment étudiées, tandis que l'autre ne fait que mettre en pratique, un peu machinalement, un certain quantum de connaissances acquises précédemment. Dès lors, il est facile à un instituteur, praticien de la méthode, de conclure que le premier exercice a plus d'importance que le second, et, par conséquent, doit être pratiqué plus fréquemment.

Il est, de plus, bien évident que la dictée d'application suit directement l'esprit et les procédés de la méthode de concentration. La dictée de contrôle peut rentrer jusqu'à un certain point dans ce cadre, si l'instituteur a soin de faire orthographier des textes tirés des lectures et des études faites dans les diverses branches du programme. Que dire, par contre, de l'usage, heureusement suranné aujourd'hui, de ces textes bizarres, embrouillés, chargés d'exceptions grammaticales, dont bon nombre d'instituteurs se plaisaient à accabler autrefois, en dictée, leurs élèves, irresponsables de tant de fautes d'orthographe? Les textes ordinaires des lectures devront même être adaptés à la force de nos élèves et parfois transformés, selon le but à atteindre.

Sans doute, nous ne réussirons pas à former, dans l'ensemble de nos élèves, des machines à orthographier des exceptions, mais, ce qui est bien mieux, des enfants habitués à réfléchir et capables d'observer les règles fondamentales de la grammaire, comme d'écrire, d'une manière le plus souvent irréprochable, des textes pareils à ceux que la pratique pourra vraisemblablement leur fournir.

En voilà assez sur la dictée. Remarquons que les idées émises à ce sujet ont aussi leur application au cours supérieur, et même inférieur.

(A suivre.)

B. F.

ÉCOLES DE LA FORÊT

Lausanne devient décidément un centre pédagogique des plus intéressants. Non seulement les écoles primaires et secondaires y sont très intelligemment organisées et très diligemment conduites, mais des initiatives hardies y lancent des idées nouvelles ou les essaient et les éprouvent, et, pour les réaliser, on y trouve toujours de l'argent et des bonnes